

Association Dignité Animale  
 Maison Berty Albrecht  
 14 place Jules Grandclément  
 69100 VILLEURBANNE  
 EMAGNY  
 Tel : 06 12 71 73 91  
 PJ : 4

LYON le 31 mai 2017

Mairie de Montarlot les Rioz

à l'attention de Monsieur Michel NARDIN  
 Commissaire enquêteur

Objet: enquête publique 2017 concernant le projet d'extension **de l'élevage de visons à** Montarlot les Rioz (70 190).

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet cité en objet, **l'association Dignité Animale** vous fait part de son opposition à ce projet et ce pour les raisons exposées ci- après.

### 1- Critique générale sur les élevages destinés à la fourrure :

Notre association dénonce le mal être animal intolérable qui résultent des élevages à fourrure, voire la maltraitance sur ces animaux encagés à vie.

- Un enfer de la naissance à la mort :

L'élevage de vison pour leur fourrure comme tout élevage pour la fourrure, est un concentré de douleur pour ces animaux qui souffrent de leur naissance à leur mort dans des cages, enfermés toute leur vie puis **gazés dans le stress la souffrance et l'agonie jusqu'à l'arrêt de leur cœur**

L'élevage de visons pour la fourrure pose de graves problèmes de bien-être animal, voire de cruauté.

Le vison est un animal sauvage dont le territoire à l'état naturel s'étend sur plusieurs kilomètres carrés. Toutes ces espèces ont des besoins vitaux qui ne sont absolument pas satisfaits dans ces prisons usines. **Les visons à l'état sauvage, passent une grande partie de leur temps**, dans et à proximité de l'eau. **Leurs** conditions de vie dans ces usines se résument à une cage exiguë, sale avec juste de quoi se désaltérer. Ils ne sont protégés ni du froid, ni du vent, ni de la chaleur.

En élevage, enfermés dans des cages de treillis métallique d'à peine 85 cm x 30 cm, ces animaux ne peuvent adopter leur comportement naturel, et encore moins nager. Par ennui, frustration et la pauvreté de leur environnement, ils développent des comportements anormaux, des gestes de stéréotypie, qui expriment leur mal-être. Les visons tournent en rond de façon répétée, mordent le métal de leur cage, se rongent la queue par automutilation.

Un rapport scientifique dénonce ces élevages qui ne respectent nullement les besoins physiologiques minima de ces animaux.

Cf. le rapport du Comité Scientifique de l'Union Européenne, The Welfare of Animals Kept for Fur Production (les conditions de vie et de mort des animaux dans tous les élevages à fourrure du monde entier, ne sont pas humainement acceptables):

[http://ec.europa.eu/food/animal/welfare/international/out67\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/food/animal/welfare/international/out67_en.pdf)

Il vous suffira de rester quelques instants devant ces cages pour voir que nous nous sommes face à des mouroirs indignes pour toute vie, et comprendre que dans ces cages, **c'est la vie que l'on saccage.**

- Situation à l'étranger, des exemples à suivre :  
De nombreux pays ont déjà interdit l'élevage d'animaux pour la fourrure.

En Grande-Bretagne, en Bulgarie et en Autriche, cette mesure est d'application depuis des années. En Suisse, l'élevage est inexistant tant la sévérité des normes empêche toute rentabilité économique.

Dans d'autres pays comme la Croatie, la Slovénie et la Bosnie-Herzégovine, une interdiction a été adoptée mais il existe une période transitoire pour les élevages existants. La Belgique confirme début 2017 **l'interdiction** de tels élevages sur son territoire.

En Irlande, en Finlande, en Italie et en Suède, des initiatives sont prêtes à être débattues au Parlement.

En Pologne, un projet d'élevage a récemment essuyé un refus des autorités, notamment en raison de l'opposition de la population.

Même les Pays-Bas, soit le troisième producteur mondial avec 6 millions de visons par an, ont adopté une interdiction, prévoyant une période transitoire jusqu'en 2024 et des mesures de soutien.

La France semble dès lors, devenir le refuge de ces enfers, peu à peu interdits dans les autres pays ; et la **puissance de l'industrie du luxe** avec son argent doit faire lever facilement bien des obstacles pour **encourager l'extension de ces « mouroirs »**.

## 2 - Critiques au regard du projet d'extension **de l'élevage de visons** à Montarlot les Rioz :

**Dignité Animale** s'oppose à l'**extension** de cet élevage en raison, des nombreux impacts environnementaux et la cruauté animale qui en résulte.

- **Rappelons qu'il s'agit d'une exploitation** gérée depuis 5 ans avec 2000 visons:

Monsieur CHASSAIN est installé depuis 2011.

On peut voir ces cages alignées sous des toits en taule, avec un bien-être animal inexistant et un mal être évident.

Cet élevage est certes bien isolé voire caché, loin des habitations et surtout sans indication aucune sur cet élevage (**il faut cacher l'insoutenable misère de ces visons qui crient constamment avec les hurlements de 2 chiens de garde pour les affoler un peu plus**).

On peut voir le stress permanent de ces visons agrippés au grillage, et qui développent des comportements stéréotypes (ces comportements sont condamnés par la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages et cette situation de mal-être évident requière la fermeture de **l'élevage**).

Ces animaux sont enfermés dans des cages métalliques, et ne peuvent adopter leur comportement naturel, et encore moins nager. Par ennui, frustration et la pauvreté de leur environnement, ils développent des comportements anormaux, des gestes de stéréotypie, qui expriment leur mal-être. Les visons tournent en rond de façon répétée, mordent le métal de leur cage.

Or la recommandation européenne concernant les animaux à fourrure (entrée en vigueur le 22/12/1999) préconise (article 23) la nécessité de prévoir pour les visons une liberté adéquate de mouvement, pouvoir se cacher, grimper, creuser le sol **et surtout avoir accès à l'eau pour nager**

Nous sommes bien loin de respecter la convention européenne de protection des animaux et la recommandation dans ces élevages, que vise en plus Monsieur CHASSAIN comme un de ses objectifs à respecter.

- Citons les principales prescriptions de ces textes européens précités, que cet élevage ne peut et ne pourra respecter (qui plus est avec 7 700 visons) :

Le préambule de la recommandation concernant les animaux à fourrure indique :

- « L'environnement et la conduite de l'élevage doivent satisfaire les exigences biologiques des animaux plutôt que d'essayer « d'adapter » les animaux à l'environnement ».

- « Les exigences de base pour la santé et le bien-être *des animaux pour la fourrure* sont ....un environnement enrichissant suffisamment adapté aux besoins *propres à l'espèce* de ces animaux, tels *qu'ils ressortent des études ...y compris une* liberté adéquate de mouvement, un confort physique et des conditions suffisantes pour pouvoir se nettoyer, manger, boire, marquer les territoires, établir des contacts sociaux *ou s'isoler, grimper et nager* »..

Article 3 : « les animaux à fourrure *doivent être soignés par un personnel en nombre suffisant....* ». ICI un seul homme pour 7 700 visons

Article 8 : « *la nécessité pour certaines espèces d'avoir de l'eau pour nager ...* ».Le vison est l'une de ces espèces notamment.

Article 9 : « les bâtiments doivent être conçus de manière à fournir un abri contre les conditions climatiques néfastes, *ainsi qu'à* satisfaire les besoins physiologiques des animaux.. ».Ici, les visons sont dans des cages métalliques, non isolées des intempéries exposées au froid et aux fortes chaleurs...et les cages métalliques sont un élément d'inconfort et de souffrance accrue, notamment pour leurs pattes.

Annexe A de la recommandation : dispositions spéciale pour les visons :

Point 3 : « *lorsqu'un niveau significatif de comportement stéréotypé ou d'auto-mutilation est constatée, le système d'élevage doit être modifié de façon approprié ...si ces mesures ne sont pas suffisantes, la production devrait être suspendue....* »..

- On peut sans conteste prouver, que l'élevage actuel et celui qui va se faire est un véritable mouvoir niant les besoins physiologiques des visons, et provoquant chez eux des comportements stéréotypés témoignant de leur mal être et souffrances évidents.

**Il suffit d'aller devant ces cages pour s'en rendre compte.**

D'ailleurs, nous constatons qu'aucune photo des visons en cage si heureux n'est mise dans l'étude d'impact

Et en plus, avec les travaux d'extension prévus pour 4 autres bâtiments, les pauvres animaux encagés vont pouvoir s'affoler et stresser un maximum. Mais, ce ne sont que des « sous- produits », et non des êtres sensibles à respecter pour l'industrie du luxe que pour M.CHASSAIN

Aujourd'hui, accepter ce projet équivaldrait tout bonnement à donner carte blanche à cet exploitant, qui méprise le bien-être animal et à l'encourager en lui permettant d'étendre cet enfer.

- Nous sommes face à un projet d'élevage de visons de grande envergure, où il est prévu 7 700 animaux en cage gérés par un seul homme.

Concernant l'étude d'impact à l'appui du projet, on note une insuffisance d'étude d'impact et ce au regard de plusieurs points:

- Aucune étude n'a été faite sur l'état actuel du site, où une exploitation de 2000 visons a eu lieu depuis 5 ans:

En effet, rien n'est indiqué sur l'état du site même de l'élevage, sur les sols, les eaux et les nappes en raison de l'exploitation passée, et sur les champs ayant reçus les épandages, ainsi que les ruisseaux à proximité.

Oui, qu'en est-il de l'épandage réalisé, via l'exploitation de Monsieur BONNARD sise à Oiselay et Grachaux, sur les champs dévolus à cet effet.

Quelles analyses faites ou prévues sur le mélange assez rare des digestats des porcs mêlés à ceux de visons (qui sont d'une toute autre composition et avec un risque bactériologique fort) ?

Quid, des analyses des lieux des épandages passés compte tenu que cet élevage existe depuis 5 ans et que ses lisiers ont été amenés pour ces épandages (mêlés à ceux des porcs) ?

Or il est primordial de connaître l'état actuel des eaux, des sols, des nappes, via des analyses et des sondages qui devraient être réalisés sur le site même de cette exploitation, et aussi sur les autres lieux des épandages effectués en lien avec le partenariat conclu avec Monsieur BONNARD.

Car, les épandages de déjections de visons, qui représentent une grave menace sur la qualité des eaux, viendront ruiner les projets visant à la préservation et à la reconquête de la qualité des eaux dans ce secteur du sous bassin de l'Ognon ( via le SDAGE et le plan nitrate notamment).

Epandages mélangés (porcs et visons) pour lesquels il n'existe aucune prescriptions dans l'arrêté préfectoral d'autorisation (rien ne vise en effet cet apport en lisiers de visons) . cf. arrêté du 13 janvier 2011 délivré au bénéfice de Monsieur BONNARD pour ses lisiers de porcs seulement.

La DDCSP a tout bonnement jugée non utile de faire une étude d'impact sur les effets cumulés lisiers de porcs avec cet apport en déjections de visons, et rien n'est analysé quant aux pollutions pouvant résulter des épandages opérés par Monsieur BONNARD.

Or, il est essentiel de pouvoir disposer dans le cadre de ce projet, d'une étude adéquate sur les épandages réalisés et ceux à venir avec les impacts concernant l'eau et les nappes souterraines.

Or, l'épandage des déjections représente un risque sérieux de pollution, de contamination des nappes, des sols, des eaux de ruissellement.

Ces pollutions représentent un risque tant pour l'environnement que pour la santé publique. Le vison est un carnivore à 100% (poisson et viande). La flore bactérienne du tube digestif des carnivores est une flore bactérienne dite de putréfaction qui par essence, contient beaucoup de bactéries pathogènes.

Ces bactéries sont susceptibles de contaminer les sols, les eaux de ruissellement (rivières) les eaux de nappes. Donc le risque de contamination de l'homme ou des animaux est multiple. La maîtrise complète de ce risque implique une rigueur sans faille.

Quid, aussi des analyses des sols, concernant notamment les pollutions résultant de l'usage des produits anti parasitaires et ceux servant à la désinsectisation ?

Il devrait y avoir des données sur ces pollutions, pour une activité sur 5 ans déjà, qui sont sûrement présentes dans les sols, l'eau et l'air.

Qu'en est il aussi de la toxicité sur la faune alentours ?

- manque de **précisions dans l'étude d'impact**

Sur les impacts sur la faune et insectes : Du fait notamment au recours important (surtout pour 7 7000) aux produits antiparasitaires et de désinsectisation, la toxicité peut être un réel danger et appauvrir la biodiversité alentours.

Sachant **d'une part qu'un site Natura 2000** se situe à 4 km avec des chauves-souris identifiées dans une grotte, et d'autre part que ce secteur se situe sur un corridor national à restaurer au niveau de la trame verte. .

Rien **n'est** indiqué sur le recours aux produits antiparasitaires, ni désinsectisation.

Or, comment Monsieur CHASSAIN, qui prend exemple **sur l'élevage d'Emagny** (élevage condamné à plusieurs reprises par la justice, et ce grâce à la vigilance de **l'association** locale Combactive) pourrait-il se passer de ces produits, notamment pour 7 700 visons ?

Des solutions ubuesques : M CHASSAIN indique mettre des rubans collants pour attraper les **mouches ...on hallucine ! Et que pour le reste les oiseaux s'en charge !**

Enfin, ce projet n'est pas compatible avec les orientations et objectifs du SDAGE RM de 2015, qui préconise, entre autre: la non dégradation des milieux aquatiques, la lutte contre les pollutions, la **protection des zones humides, et la gestion quantitative de l'eau.**

Ce site isolé n'est desservi par aucun réseau d'eau et électrique :

Concernant l'alimentation en eau elle se fait :

- **par l'amenée** chaque jour de citerne par M CHASSAIN, **qui prend de l'eau** à son domicile, sur le réseau communal,
- et aussi par un prélèvement dans le ruisseau de la Tounolle, avec un risque sérieux de pénurie et de faible débit.

Or, **il n'y a aucune** déclaration au titre de la loi sur l'eau, car MCHASSAIN argue **d'un** prélèvement faible par rapport au débit.

**C'est** surprenant, comme conclusion et satisfecit, quand on sait **qu'avec** l'augmentation des températures, l'abaissement du niveau des nappes, **et l'amoindrissement des débits dans les cours d'eau**, et ruisseaux qui plus est, **ces prélèvements risquent d'être une catastrophe** pour la qualité et la vie biologique du ruisseau.

Pour l'électricité M CHASSAIN va recourir à 2 groupes électrogènes:

Ce qui représente une prise de risques énorme pour un élevage porté à 7 700 visons. En cas de défaillance de ces groupes, **les visons vont plus que souffrir (plus d'abreuvement en eau, plus de brumisation, plus de lavage)**. Et le **risque d'incendie** non maîtrisé est majoré.

- Le bilan carbone et le gaspillage de tels élevages est éloquent :

Critique sur le bilan carbone au vu des moult gaspillages qui ressortent de ce projet et aussi de l'exploitation actuelle:

Gaspillage lié aux transports : de la nourriture, des cadavres, du lisier, **de l'eau, de la paille.**

Il s'agit d'un véritable gouffre en dépense d'énergie : transports de la nourriture depuis la HOLLANDE puis des cadavres à COPENHAGUE...qui fait mieux !,

Extrait de l'étude d'impact page 19 : « Après abattage, les animaux sont congelés pour être pris en charge par la coopérative KOPENHAGEN Fur »... pour être ensuite emmenés en camion frigorifique « aux pays Bas dans dans une entreprise qui fait le dépouillage, dégraissage et séchage »...beau gaspillage en énergie et transport !

Sans oublier les transports des lisiers par camions **vers l'installation de méthanisation**, puis ensuite sur les lieux d'épandage **et l'acheminement de paille**.

A l'heure, où l'on exhorte à moins de transports !

Gaspillage d'eau importante quantité d'eau gaspillée pour cette exploitation, pour abreuver les visons (souvent ils restent assoiffés), pour le nettoyage des cages, des cuves, la brumisation ...etc.

Or, nous sommes dans des périodes de fortes chaleurs **et de faibles niveaux des nappes**, et où l'eau doit donc être gérée avec économie, et en premier lieu pour satisfaire des besoins vitaux.

Face à un SDAGE qui **préconise d'économiser** l'eau, cette exploitation portée à 7700 visons est une aberration.

Gaspillage de paille requise pour assurer le quotidien des visons.

Or, avec les graves périodes de sécheresse, la paille et **l'eau sont des denrées et ressources à préserver** pour les besoins vitaux. .

Gaspillage de protéines animales pour nourrir ces animaux en cage (avec de la bouillie de viande et de poissons). A l'heure où on nous parle de diminuer notre empreinte carbone, en amoindrissant, voire en supprimant, l'alimentation en viande et poissons.

Extrait de l'étude d'impact (page 17): « *La nourriture des visons est achetée aux Pays Bas ...elle est composée à 80 % de carcasses de poulets, à 17% de de farine de poissons* ».... beau gaspillage de protéines !

Et qui plus est, une alimentation avec de la farine de poissons, qui on le sait contribue au dramatique pillage des océans :

En effet, les scientifiques et des ONG alertent sur la terrible diminution des stocks en petits poissons destinés à la transformation en farine, notamment pour alimenter les élevages intensifs dont ceux des visons. Cf l'article en PJ.et ci-dessous:

<https://www.goodplanet.info/actualite/2017/02/14/rapport-denonce-transformation-de-poissons-farine/#sthash.aiRb3Bgt.dpuf>

- Cette exploitation représente un « concentré de douleurs » pour les animaux, mais aussi un danger pour la salubrité et la santé **publique, pour l'environnement** sens large :

Avec les menaces de pollutions des eaux potables, des nappes notamment du fait des déjections animales ; sans parler des produits phytosanitaires pour désinfecter et désinsectiser, utilisés à grand renfort **sur ce site pour contrer les parasites qui, bien sûr pullulent, dans ce genre d'exploitation.**

Car ce ne sont pas des rubans où se collent les mouches qui vont suffire !

A cet égard, ces produits antiparasitaires et contre les insectes répandus sur le site doivent avoir des impacts sérieux non pris en compte (notamment sur la faune).

### Nuisances conséquentes pour le voisinage :

- Avec le **risque d'évasion des visons** et les dégâts sur la biodiversité alentours.

Concernant les fuites dans la nature, elles semblent inéluctables au vu de la distribution des populations de visons sur les territoires où ces élevages sont présents en regard de leurs implantations.

Les dégâts sont multiples. Gros dégâts à la faune avicole, aux batraciens, à la faune piscicole. N'oublions pas que le vison est un animal fréquentant les zones humides. Il détruit beaucoup de poisson.

Les visons sont des animaux carnivores, qui représentent un risque important pour tous les petits éleveurs (poules, volailles diverses, lapins, ...)

On est face à une prise de risque conséquent sur le milieu avec une éventuelle évasion des visons, notamment en cas d'incendie, et dans ce cas soit les animaux brûlent dans leur cage soit on les libère !. Quelle est la solution proposée pour cette situation ? Car sur ce point, l'étude de danger ne précise rien de plus, donc on suppose que on laisse brûler ces animaux.

**Pour les risques d'incendie, l'exploitant minimise ces risques, en indiquant qu'il ne dispose pas de stockage de paille, ni de fourrage; ce qui est pour le moins surprenant puisqu' il indique aussi que les visons ont des cages fournies de paille pour les nids et un meilleur confort des visons.**

En plus, **aucun réseau d'eau ne dessert ce site**, pour lequel Monsieur CHASSAIN, doit chaque jour, faire des allers retours pour l'alimenter en eau. C'est beaucoup pour un seul homme, comment ose-t-on laisser la responsabilité à un seul individu d'assurer l'exploitation et la vie de 7 700 visons.

Cf **page 66 de l'étude d'impact** : M CHASSAIN recommande cet endroit comme calme pour les visons !

**Or, il oublie d'indiquer la présence à demeure et les aboiements incessants des 2 gros chiens de garde** facteurs de stress et non de tranquillité pour les visons.

On peut que **déplorer l'absence totale de sécurité pour maîtriser un incendie, et les 7 700 visons + les 2 chiens de garde** pourront brûler, sur ce site si bien éloigné de toute habitation et aussi des secours

- Avec Les odeurs pestilentielles existantes, sur le site et près du site, qui vont augmenter de façon dramatique :

Pour ce qui est des odeurs émises, il existe des "coefficients d'odeurs". A titre de comparaison, les bovins et chevaux ont un coefficient de 0.7. Les poules sont à 0.8. Les porcs (qui ont en général mauvaise réputation) sont à 1.0 et les visons sont au sommet avec 1.1. Pour l'anecdote, vison vient du latin vissio (« puanteur ») en raison de l'odeur qui caractérise cet animal comme d'autres représentants de sa famille tels que le putois ou la mouffette.

En plus avec les fortes chaleurs que l'on connaît, ces émanations seront accentuées.

A cela s'ajoutent les fortes odeurs de la nourriture données aux visons (nourriture carnée et de poisson fort odorante).

Nous ne pouvons également avoir la garantie que les cadavres des visons seront traités de façon responsable, et ne dégageront de nouvelles odeurs désagréables.

Cet élevage symbolise ce qui ne doit plus exister dans notre siècle et dans une société dite « évoluée » :

En raison de la prise en compte de la sensibilité animale, et de la prise de conscience à notre époque **du gaspillage des ressources naturelles, ce type d'activité est à bannir d'autant qu'elle ne sert qu'à une**

mode futile et inutile. Beaucoup de marques de vêtement abandonnent le recours à la vraie fourrure et **choisissent d'autres** alternatives.

En raison du mal être animal des animaux en cage, sans aucun respect de leurs besoins physiologiques vitaux. Ces exploitations sont condamnées unanimement par les vétérinaires et éthologues du monde entier.

**Extrait de l'étude d'impact** page 54: « **Les visons sont sacrifiés sur le site de l'élevage** » Ils sont déposés vivants, dans une boîte au nombre de 20 et tués par gazage dans la boîte hermétique reliée au pot **d'échappement d'un moteur thermique. quel massacre et cruauté, pour ces visons qui vivent un enfer de la naissance à la mort !.**

- Enfin quid du suivi sérieux et des contrôles sur cette exploitation ?

Quelle crédibilité accordée à cet exploitant seul, et en plus **dont l'exploitation est** isolée, et non pourvu en desserte **d'eau et d'électricité.**

Quand on a vu, **jusqu'à présent** moult activités de ce type concentrationnaire, (dont celle **d'Emagny**) se dérouler en toute tranquillité dans l'irrégularité, sans surveillance et sans sanction de la part des autorités chargées du respect de la réglementation.

Comment toutes les contraintes décrites dans l'étude d'impact seront t'elles gérées et sérieusement respectées et contrôlées et par qui ?

Quand on a vu, **l'absence de réaction et l'inaction des pouvoirs publics pour faire cesser** la situation irrégulière **de l'élevage d'Emagny**, citée et pris en exemple par Monsieur CHASSAIN (**faute aussi d'effectifs** pour inspecter cet élevage, situation qui au **demeurant risque de s'aggraver vu** le contexte).

Quand on voit, les efforts et le temps consacrés par les associations pour alerter et tenter de faire constater des situations irrégulières et les faire sanctionner.

- Le bilan coûts et avantages de ce projet fait ressortir, que les désagréments et coûts dépassent de loin un quelconque avantage, et que ce projet se fait et se fera au détriment des animaux, de **l'intérêt général et de l'environnement pris au sens large.**

### 3- Le contexte actuel plaide contre ce projet :

Le contexte actuel plaide, non pour développer, mais pour supprimer et interdire les élevages à fourrure de par le monde.

Beaucoup de marques connues viennent de prendre la décision de stopper le recours à la vraie fourrure, et ce face aux **protestations d'associations, à la prise de conscience citoyenne qui se fait notamment sur les réseaux sociaux, et qui permet d'évoluer dans le sens d'une** consommation responsable et éthique.

De nombreuses marques ont stoppé la vente de vraie fourrure **devant l'horreur de cette réalité** : KOOKAI, CHEVIGNON, JACADI et HUGO BOSS, AIGLE, NAPAPIJRI et récemment en 2016 et 2017 : KOOPLES, IKKS et ARMANI.

Les associations et les pétitions contre la fourrure et les élevages recueillent de nombreuses signatures (cf. notamment, la pétition en ligne de **30 Millions d'Amis** sur son site).

Enfin les récentes vidéos des élevages de visons en France, **que l'association ONE VOICE a pu faire** diffuser à la télévision, nous **ont montré l'horreur de ces mouroirs ignobles**, avec des conditions sanitaires déplorables et les actes de cruauté intolérables infligés aux visons.



<http://www.lavoixdunord.fr/100627/article/2017-01-09/des-elevages-de-visons-destines-la-fourrure-denonces-par-des-images-chocs#>

Ce reportage, a montré une fois de plus que ces élevages (perdus dans la nature et loin du public) sont hors de suivi et de contrôles réguliers et efficaces des services chargés de faire respecter la réglementation.

Enfin, dans la suite des accords de Paris sur le climat, pour lesquels chaque Etat, chaque entreprise, chaque individu est appelé à apporter sa contribution **afin d'améliorer** la situation; Il est grand temps de mettre fin à ce commerce honteux et dépassé de la fourrure.

Commerce, qui au niveau mondial, représente le massacre annuel de 140 millions de vies engagées (véritable pillage et gaspillage de vies, de protéines, de ressources et des océans).

**A l'heure actuelle où, pour baisser notre empreinte carbone, il est recommandé, à juste titre de moins, voire de ne plus, manger viande, et de mettre un terme aux élevages cruels intensifs; il est inadmissible et scandaleux de voir perdurer et se multiplier, des mouroirs d'animaux, destinés à la seule fourrure.**

Pour les raisons exposées ci-dessus, il est sage et raisonnable de ne pas donner un avis favorable à un tel projet dont le bilan coût et désagréments est largement supérieur à celui des avantages.

Il est temps de fermer ce type désastreux d'exploitation, qui **n'a fonctionné jusqu'à maintenant qu'au mépris** du bien-être animal.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos respectueuses salutations.

**Pour l'association DIGNITE ANIMALE**



**L'équipe dirigeante**

**Jacqueline PELERINS**

**Marie Thérèse GONCALVES**

*Albert SCHWEITZER (médecin prix Nobel de la Paix 1952) "Si la compassion n'inclut pas tous les êtres vivants, alors il vous sera impossible de trouver la paix en vous-même ».*